

LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL

CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

On s'abonne : A Lyon, rue St-Dominique n° 10;
A Paris, chez M. Alexandre
MÉNAGE, libraire, place de
la Bourse.

ABONNEMENTS : 16 fr. pour trois
mois ; 51 fr. pour six mois ;
60 fr. pour l'année ; hors du
dépt. du Rhône, 1 f. en sus
par trimestre.

LYON, 9 JUILLET 1831.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Du 8 juillet, 6 heures du soir.

Le Ministre de l'intérieur au Préfet du Rhône.

Voici la liste des députés élus à Paris :

MM. Casimir Périer, président du conseil.

Laffitte.

Odier.

Ganneron.

Salverte.

Delessert.

De Laborde.

Daunou.

De Schonen.

Le comte Lobau.

Barthe.

Arago.

Benet de Berci.

De Las Cases père.

M. Casimir Périer a été encore élu dans deux autres arrondissements.

Le ministère peut compter sur une très-forte majorité.

Lyon, le 9 juillet, à 5 h. 1/2 du matin.

Hier soir on s'est plu à répandre la nouvelle que le préfet avait été informé par une dépêche télégraphique, que la guerre était déclarée. Nous sommes autorisés à démentir ce bruit qui n'a aucun fondement.

ÉLECTIONS (1).

Lons-le-Saunier (Jura), M. Colin, avait pour concurrent M. Cordier.
Strasbourg (Bas-Rhin), le général Lafayette, Odillon-Barrot.
Saverne (Bas-Rhin), Saglio.
Dijon (Côte-d'Or), Cabet, procureur-général destitué, Hernoux.
Semur (Côte-d'Or), Vieville des Issarts, préfet destitué.
Toulon (Var), Auguste Portalis, Bernard, préfet destitué.
Aix (Bouches-du-Rhône), Thiers.
Chaumy (Aisne), Odillon-Barrot.
Andelys (Eure), Bignon.
Bernay (Eure), Dupont.
Pont-Audemer (Eure), Legendre.
Louviers (Eure), Houel.
Brest (Finistère), Daunou.
Landernau (Finistère), Las Cases.
St-Malo (Ille-et-Vilaine), Blaise.
Bordeaux (Gironde), de Bryas.
Rennes (Ille-et-Vilaine), Jollivet.
Tours (Indre-et-Loire), Al. Gonin.
Dax (Landes), Basterèche.
St-Sever (Landes), général Lamarque.
Vassy (Haute-Marne), Toupot de Bevaux.
Metz (Moselle), Chedeaux*, Paraut*, Semelé.
Briey (Moselle), Charpentier, avait pour concurrent M. de Rigny.
Lille (Nord), Cogez, de Brigode.
Argentan (Orne), His.
Bayonne (Basses-Pyrénées), Laffitte.
Mamers (Sarthe), Camille Périer.
Rouen (Seine-Inférieure), H. Barbet, Petou.
Havre (Seine-Inférieure), Duvergier de Hauranne.
Corbeil (Seine-et-Marne), Bérard.
Versailles (Seine-et-Marne), Jouvencel.
Pontoise (Seine-et-Marne), Lameth.
St-Germain (Seine-et-Marne), Bertin de Vaux.
Melun (Seine-et-Marne), Baillot.
Coulommiers (Seine-et-Marne), Georges Lafayette.
Meaux (Seine-et-Marne), général Lafayette.
Clamecy (Nièvre), Dupin aîné.
Joigny (Yonne), Verolot.
Louhans (Saône-et-Loire), Guillemaut.
Autun (Saône-et-Loire), de Montepin.
Thionville (Moselle), Poulmaire.
Fontainebleau (Seine-et-Oise), Durosnel.
Senlis (Seine-et-Marne), maréchal Gérard.
Charolles (Saône-et-Loire), de Drée.
Poligny (Jura), général Delort.
Dôle (Jura), général Bachelu.
Besançon (Doubs), de Gréa.
(Gard), de Chastellier*, Teulon, Boyer, Teste.

(1) Les noms marqués d'une * sont ceux des députés que nous présumons avoir les opinions de la majorité de l'ancienne chambre.

Le Puy (Haute-Loire), Bertrand.
Brioude (Haute-Loire), Georges Lafayette.

NOTE.

Nous ne classons pas les députés nouvellement élus en hommes du mouvement et hommes de la résistance : cette désignation est essentiellement vicieuse. Nous ne les classons pas non plus en ministériels et opposants, parce que nous sommes persuadés que l'immense majorité des électeurs n'a pas eu plus en vue de défendre le ministère actuel que de l'attaquer. Son intention a été de faire prévaloir le système le plus libéral, et d'asseoir sur cette large base le trône fondé en juillet. La chambre sera ministérielle ou opposante, suivant que le ministère se pénétrera de la mission que les électeurs ont donnée à leurs mandataires, ou suivant qu'il s'en écartera. La chambre entraînera le ministère avec elle, ou bien le ministère tombera devant la chambre.

Sous ce rapport nous regardons comme imprudente cette phrase de la dépêche télégraphique sur les élections de Paris : *Le ministère peut compter sur une très-forte majorité.* Compter ses ennemis, c'est engager ses ennemis à se compter aussi. Mais nous ne pouvons savoir où sont les amis ni les ennemis du ministère. Cela dépend du point où il se placera et de la partie de la chambre sur laquelle il voudra s'appuyer. Il peut, suivant le choix qu'il fera à cet égard, avoir une forte majorité pour ou contre lui. C'est du moins ce qu'on peut présager, si les élections à connaître répondent, comme cela est présumable, aux élections connues.

La critique que nous adressons à la phrase ministérielle s'applique encore mieux aux classifications de députés faites par les journaux du ministère. Nous voyons par exemple dans le *Messenger des Chambres* qu'on appelle *candidats constitutionnels* ceux dont les organes du pouvoir ont appuyé l'élection ; et la suppression de ce titre, quant aux autres, semble indiquer qu'on ne les regarde pas comme candidats constitutionnels : c'est prolonger après le combat les calomnies qui ont servi d'armes pendant la lutte.

Au surplus, ce que l'on connaît des élections présente déjà une physionomie qui peut faire augurer du caractère de la chambre future. Nous croyons que les deux nuances du libéralisme y seront balancées avec des forces sinon égales, du moins si imposantes de chaque côté qu'il ne sera permis à aucun des deux de traiter l'autre en parti vaincu. Nous nous en applaudissons. Il faudra de toute nécessité qu'il y ait transaction, et elle ne pourra avoir lieu qu'au profit de la paix, de la vérité et de la justice. Si la gauche perd ou si le centre l'eût emporté, par la force des choses, cette victoire eût érigé un parti dominateur, et nous aurions vu les suites naturelles d'un parti, c'est-à-dire les exclusions et les persécutions sourdes ou déclarées. Mais le parti vaincu dans le parlement n'aurait pas moins continué à exister dans la nation. Il se serait peu à peu détaché du gouvernement qui aurait été entre les mains de ses adversaires, du gouvernement qui, par conséquent, n'aurait été qu'un pouvoir contre lui. Ainsi le gouvernement se serait affaibli ; il aurait été forcé de devenir injuste et violent, et par l'injustice et la violence même il se serait fait de nouveaux ennemis.

ÉLECTIONS DE MARSEILLE.

(Extrait du *Sémaphore*.)

COLLÈGE DU SUD.

1^{re} Section : Président, M. Barthélemy Bérard.

M. Reynard, 174 voix. — Paul Antran, 144. — voix perdues 10.

2^e Section : Président M. Lauront.

M. Reynard, 186. — P. Antran, 117. — voix perdues, 8.

Nombre des votans 639, majorité, 320.

M. Reynard ayant obtenu 360 suffrages, a été proclamé député. L'ordre et la tranquillité n'ont pas cessé de régner dans les deux sections séparées, ou réunies. Les événements du collège du Nord n'étaient pas arrivés ou du moins n'étaient pas connus lorsque M. Reynard a été proclamé.

Dire la joie que cause dans notre ville la réélection de M. Reynard, est chose impossible.

Sa maison est inabordable par l'influence des citoyens qui stationnent ou circulent sur les bords, faisant retentir les cris de *Vive le roi ! vive la liberté ! vive M. Reynard !*

La garde-nationale lui a donné une sérénade.

COLLÈGE DU NORD.

Président, M. Hilarion Bouge.

Nombre de votans 191 : majorité 96.

Le choix de M. Berryer est déjà significatif. Il montrait à découvert les intentions hostiles et perfides de nos carlistes. On trouvait leur audace partrop forte ; mais ceux qui les connaissent n'en étaient pas étonnés. Un passage de la lettre de M. Berryer à ses affidés ne permettait plus de douter que sa candidature était un véritable acte d'hostilité à la royauté de juillet, et que sa nomination serait le signal d'une révolution à Marseille. Les esprits étaient inquiets et agités ; cependant on était loin de prévoir ce qui s'est passé aujourd'hui.

Un ignoble et dégoûtant pamphlet lancé hier contre notre honorable maire irrita tout ce que Marseille renferme d'hommes raisonnables et justes. La jeunesse en fut exaspérée, et à 11 heures du soir elle plantait sur la place Royale un *MAI NATIONAL*, hommage tout à-la-fois de son amour et de son dévouement au roi-citoyen et protestation contre le carlisme.

Ce matin on a eu l'imprudence ou la méchanceté de distribuer à profusion aux portes de tous les collèges la fameuse lettre de M. Berryer. On a vu des prêtres, marchant à la tête des révolutionnaires d'Holy-Rood, ne pas rougir de polluer leur ministère en venant prêter un serment que leur cœur démentait. L'indignation mal contenue de la veille n'a plus connu de bornes. On a déclaré qu'on ne souffrirait pas le scandale d'une nomination, résultat de la sédition et non de l'opposition. L'impatience a été telle qu'on n'a pas attendu la fin du dépouillement du scrutin. On a fait irruption dans le sein du collège. Les personnes ont été respectées ; mais le bureau a été envahi, le scrutin renversé, et les votes déchirés ou dispersés.

Au moment de l'événement il y avait suivant les uns 77 voix pour la royauté d'Holy-Rood et 61 pour la royauté de juillet, et selon d'autres, la proportion était de 82 contre 70.

Tels sont les faits. LA FRANCE LES JUGERA.

— L'événement qui a eu lieu au collège du Nord n'est qu'un épisode de la journée ; il n'a en d'autre suite que de donner un élan plus prononcé à la manifestation des sentimens patriotiques qui animent notre population et surtout notre brave jeunesse.

COLLÈGE DU CENTRE.

La non-acceptation de M. Gaz, avocat, nommé hier président de ce collège, a nécessité un nouveau tour de scrutin pour la formation définitive du bureau. M. Capus, avocat, a obtenu la majorité. On nous assure qu'il n'accepte pas.

La séance de ce jour a fourni une scène passablement scandaleuse. On a vu le nommé Consolat insulter à la *cocarde nationale* dont les électeurs constitutionnels avaient décoré leurs chapeaux, et dire à haute voix qu'il y crachait dessus. Plainte de ce fait a été portée à M. le président provisoire du collège qui était absent lorsque le sieur Consolat s'en est rendu coupable. Nous ignorons si des mesures ont été prises contre lui.

COMITÉ POLONAIS.

(6^{me} Liste de souscription.)

MM. Berthelet,	5 fr.	c.
Dürre, profess. de langue allemande,	10	
Produit de la vente de billets pour l'assant de caisse donné par les tambours de la garde nationale et de la garnison,	130	
Produit d'une collecte faite le 3 de ce mois dans un banquet où étaient réunis les officiers et gardes nationaux de la 1 ^{re} compag. de voltigeurs du 3 ^{me} bataillon, 3 ^{me} légion,	65	
Cinquième versement de la souscription ouverte au <i>Précurseur</i> ,	551	25
Un fourrier des voltigeurs du 66 ^e ,	5	
Souscription ouverte au <i>Cercle du Commerce</i> .		
MM. Victor Arnaud,	50 ^f	
A. Teulié,	50	
Ruffier aîné,	15	
Euzière,	20	
Montagnier,	20	
Chanet,	10	
Delore,	5	
P. Duphot, de Bordeaux,	10	
Hippolyte James,	5	
Thollon,	10	
Gaillard, receveur,	10	
Vachon,	5	
Paul-François Broëlmann,	10	
Auguste Morin,	5	
Pages,	5	
Félix Dumortier,	5	
M.-B. Gros,	50	
Pilat,	5	
Chèze,	10	
Malmazet, pour appoint,	53 30	
Total.	889 fr.	55 c.
Montant des 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e et 5 ^e listes,	5,110	45
Total.	6,000 fr.	
Envoyé au Comité central de Paris.		
1831 le 11 février,	2,000 fr.	
25 mars,	1,500	
7 juin,	1,000	
8 juillet,	1,460	
Secours à des officiers et soldats polonais venant de la Grèce et retournant dans leur patrie,	240	
Somme égale,	6,000 fr.	
Lyon, le 10 juillet 1831.		
Le trésorier du Comité polonais, MALMAZET, quai de Retz, n° 37.		

COMMISSION EXÉCUTIVE DU BAZAR POLONAIS.

Un banquier de Colmar vient d'écrire à l'un des membres de notre société : « La charpie est si rare à Varsovie qu'on la paie un prix excessif, et qu'à défaut d'elle,

de malheureux blessés ont été pansés bien souvent avec de l'étoupe, même du foin. Dans la huitaine j'espère pouvoir en expédier une petite balle à une maison de Francfort, qui se charge de l'expédition jusqu'à Varsovie. Les dames lyonnaises ne resteront pas en arrière, car ce que nous faisons pour l'armée polonaise, c'est comme si nous le faisons pour la nôtre.

Si vous parvenez à rassembler une certaine quantité de charpie et de bandes, vous pouvez me les adresser; je me ferai un plaisir de les faire parvenir à Francfort. Trois ou quatre jours suffisent pour qu'elles y arrivent, et, de-là, il n'en faut que douze jusqu'à Varsovie.

D'après ce renseignement, nous excitons les dames à faire confectionner de la chapie et des bandes dans l'intérieur de leurs ménages. Celles dont le cœur s'émoult à la pensée des malheureux Polonais, s'empres- sent d'en faire apporter au Bazar, déjà rempli d'offran- des de toute nature.

A Messieurs les électeurs de l'arrondissement de l'Ouest.

Paris, le 7 juillet. 1831.

Messieurs,

Profondément ému de l'insigne honneur que vous venez de me conférer, l'expression manque à ma reconnaissance. Tout ce que je puis, en ce premier moment où je viens d'apprendre que je suis l'élu de votre arrondissement, c'est de vous assurer que ma vie entière vous sera désormais consacrée; c'est que, de cœur et de conscience, de pensées et d'actions, je remplirai mon devoir; c'est que j'appartiendrai à la France pour le soutien des nobles principes qui nous régissent, du trône constitutionnel, de nos libertés, de l'ordre, d'une sage progression, et à vous, Messieurs en particulier et à votre département, pour les intérêts de localité. Puissai-je porter dignement ce double fardeau imposé à tout député!

Dans trois jours je serai à Lyon, dans les murs de ma chère ville natale, au milieu de mes compatriotes, et tâcherai de vous exprimer de vive voix toute ma gratitude et tout mon respect.

Agréé, etc.

FULCHIRON, fils.

Les bibliothèques botaniques viennent de s'enrichir d'une *Flore de la Côte-d'Or*, que nous devons au zèle de MM. Lorey et Duret. Cet ouvrage, fruit des recherches assidues de deux médecins de Dijon, leur fait beaucoup d'honneur. Il commence par une introduction de 150 pages, divisée en plusieurs articles. Le premier donne l'histoire de la botanique en Bourgogne; le deuxième présente un aperçu de la topographie botanique du département; le troisième traite de son agriculture. Cet article est divisé en paragraphes sur la vigne, les céréales, les prés et la culture secondaire. L'article 4 donne l'itinéraire du botaniste, disposé en 17 herborisations. La partie descriptive est précédée d'une table méthodique. La Flore, proprement dite, est divisée en classes, sous-classes, familles, tribus, genres, sous-genres, espèces et variétés disposés d'après la méthode de Jussieu, modifiée par De Candolle. Les dénominations sont en français et en latin. La synonymie est faite avec soin; les descriptions, qui sont en français, ont une étendue convenable, sans diffusion et sans brièveté. Les auteurs ont décrit dans les deux premiers volumes, qui viennent de paraître, toutes les plantes vasculaires y compris les *eudogènes cryptogames* (fongères). Ces deux volumes renferment 1600 espèces. Huit cents *cellulaires* (mousses, lichens, champignons, etc.) formeront le 3^e volume. Les auteurs ont pris soin d'ajouter à cet ouvrage sept planches lithographiées, représentant autant d'espèces nouvelles ou peu connues. Enfin, une table analytique à la manière de Lamarck, une autre des noms français, et une 3^e des noms latins terminent le 2^e volume. Les caractères typographiques sont beaux et tranchent convenablement les différentes parties du travail. En un mot tout l'ouvrage, d'environ 1400 pages grand 8^e et 7 planches in-f^o, est vraiment un modèle de Flore à suivre, tant dans l'ordre qui y règne que dans la partie descriptive et dans la typographie.

NOUVELLES DU NORD.

On lit dans la *Gazette d'Etat de Varsovie*:

« On a reçu des nouvelles directes du général Gielgud: elles vont jusqu'au 18. Une colonne, sous la conduite du colonel Koss, s'est dirigée par la gauche de Gielgud, en Samogitie. Les généraux Gielgud, Dembinski et Chlapowski s'avancent vers Wilna qu'ils entourent à la distance d'un mille et demi, avec trente mille Polonais et Lithuaniens bien armés. Soixante mille ins- truments, armés en partie d'armes à feu, et en partie de faux et de piques, sont dispersés dans la province. La garni- son russe de Wilna se compose de dix mille hommes, commandés par les généraux Tolstoi, Chrapowski et Fricken. On voudrait, pour épargner la ville, ne la point prendre par assaut, mais contraindre par la fa- mine la garnison à l'évacuer. Kauen est dans nos mains (1). »

VARSOVIE, 27 juin.

Rapport officiel du généralissime.

« J'ai l'honneur d'annoncer au gouvernement nation- al, qu'en conséquence des dispositions prises contre le corps du général Rudiger, j'ai donné l'ordre au général Chrzanowski qui se trouvait dans les environs de Za- mosc, de contribuer de son côté au succès de nos opé- rations, en attaquant les Russes sur leurs derrières, au- tant que le lui permettrait le corps ennemi récemment arrivé du Bug. Le général Chrzanowski exécuta sa mis- sion de la manière la plus distinguée. Il sut tromper, par une habile manœuvre, l'attention de Kaissaroffs, commandant de ce corps; s'avança par une marche ra- pide à Krasgrystaw, et s'empara, le 23 de grand matin, de la ville de Lublin, après en avoir chassé la garnison russe, qui jeta dans le Tech, en faisant sa retraite, qua- rante charriots de munition et beaucoup d'armes. Ce- pendant nos troupes ont pris une grande quantité d'ef- fets divers. »

La *Gazette d'Etat* ajoute que le général Chrzanowski, hors d'état de résister aux généraux Kaissaroffs et Ru- diger, a repassé sur la rive gauche. Le général Roma- rino avait fait construire un pont sur le fleuve avec une incroyable activité.

— On nous écrit de Varsovie, 28 juin:

« Notre expédition (contre le général Rudiger) qui nous promettait un succès si brillant, nous a causé de vifs regrets et remplis de douleur. Pleins de joie et d'es- pérance de battre le général Rudiger, nous nous ren- dons en hâte à Kosk. Chemin faisant, le général Jan- kowski prend, à notre grand dommage, le commande- ment de l'armée. Nous devons nous placer sur le Wieprz, et là rencontrer les Russes et les entourer avec des forces supérieures. L'ennemi vient brusquement à nous, on ne sait dans quel dessein. Quelques prisonniers, faits à Serokomla par le major Kominski, disent au général que l'ennemi est allé à Lysobyki sur le Wieprz avec six mille hommes d'infanterie, quatre régiments de cavale- rie, et dix pièces de canon. Un conseil de guerre est tenu, et le plan suivant est adopté par notre comman- dant, probablement sur la proposition du quartier-mai- tre d'état-major Bréza: le général Turno attaquera l'en- nemi de front dans la direction de Serokomla, et au bruit du premier coup de canon le général Jankowski accourra à son secours avec des forces considérables. Pen- dant ce tems, le corps du général Romarino débouchera sur l'aile gauche, et celui du général Bukowski, placé à Kosk comme garde avancée, pénétrera de Bialobrzeki sur l'aile droite; ainsi en peu d'heures l'ennemi sera culbuté, lors même qu'il se serait réuni au reste de son corps d'armée, car nous aurons à lui opposer, non-seule- ment une force physique supérieure, mais encore la force morale de nos soldats; elle a fait ses preuves à l'at- taque du général Turno. Cependant toute cette combi- naison, dont le général Jankowski se réserve l'exécu- tion, échoue de la manière la plus complète; Turno, plein de foi en elle, attaque avec impétuosité un en- nemi trois fois plus fort, et, certain qu'il est d'être ap- puyé de trois côtés différents, il se maintient sous le feu le plus violent du canon et des tirailleurs, quoiqu'il soit attaqué sur ses derrières par l'infanterie russe sortie du bois. Six heures se passent dans cette situation; un seul de nos régiments, le 3^e chasseurs, oppose la résistance la plus vigoureuse à l'infanterie russe tout entière. Ce- pendant les généraux Jankowski et Bukowski, à peine éloignés de Turno de six verstes, surtout le dernier qui commande seize escadrons et quelques pièces, et qui peut voir le feu du canon, demeurent dans une inaction absolue. Bien plus, pendant l'attaque du général Turno, l'arrière-garde de l'ennemi quitte sa position entre les corps des généraux Jankowski et Bukowski, et s'em- pare, à trois verstes, de l'état-major, des munitions et bagages laissés sans défense. Des cosaques, qui s'étaient cachés, se glissent en avant et font un adjudant pri- sonnier. Turno se conduit, quoique délaissé, comme il convient à un Polonais, avec intrépidité et vaillance. Il reçoit enfin, de même que Romarino qui s'est mis en marche pour le secourir, l'ordre d'opérer sa retraite. Pour couronner l'œuvre, on abandonne, comme à des- sein, trois cents cavaliers à Kosk, entourés de deux ba- taillons d'infanterie russe, munis de deux pièces de ca- non, et d'un régiment de cavalerie; le plus étrange bon- heur permet aux Russes étonnés de s'échapper sans perte. Rudiger ne peut revenir de sa surprise; il peut se dégager et éviter une ruine complète, lui qui, dans sa hasardeuse entreprise, s'est vu entouré de forces supé- rieures par trois côtés, et de l'autre arrêté par un fleuve et des marais. Tout notre corps d'armée, saisi d'un vif mécontentement, s'indigne qu'un si décisif avantage lui ait été arraché par la conduite de son chef et celle de Bukowski, beau-frère du général. Voilà, depuis le com- mencement de la guerre, le premier exemple d'un sem- blable événement. On ne sait comment le général pourra se justifier. Est-il possible que le chef d'un corps d'ar- mée ordonne une attaque à une faible partie de ses trou- pes, et non-seulement ne la soutienne pas, mais paraisse abandonner ses soldats à l'ennemi? Peut-on concevoir qu'on laisse sans garde, en face des Russes, des bagages et un parc de munitions? Comment se fait-il que le gé- néral n'ait pas fait éclairer sa marche, du moins à quel- ques milles, et ait laissé prendre son adjudant? Et le général Bukowski qui demeure en repos, quoiqu'il sache par un paysan la prise du parc, et qui, bien qu'il puisse reprendre ce parc, agit comme s'il n'était informé de rien. Le cœur me saigne en vérité en vous écrivant ceci, et je n'ose vous répéter tous les bruits qui circulent au camp. »

Immédiatement après l'expédition contre le général Rudiger, les soldats polonais voulurent mettre à mort leur commandant Jankowski; le général Romarino, non moins exaspéré, tira son épée; cependant le respect dû à la loi imposa un frein à ce juste courroux. Le gé- néral Turno a reçu une forte contusion dans le combat de Lysobyki. »

— On lit dans la *Gazette d'Etat de Varsovie*:

« Le bruit courait avant-hier que Jankowski devait

justifier sa conduite. Nous ne le croyons pas. Une telle justification serait aussi étonnante que l'évasion du gé- néral Rudiger. La même feuille dit: Lorsque le général Rudiger se porta sur le Wieprz, où il fut attaqué par le général Turno, dans la crainte que Chrzanowski ne péné- trât à Lublin, il fit submerger ses provisions, muni- tions, et grand nombre d'armes laissées par les morts et les malades. »

VOYAGE DE LA DUCHESSE DE BERRY.

(2^e Article.)

Le voyage de la duchesse de Berry sur le continent se trouve expliqué aujourd'hui par les journaux de Lon- dres. On a fait voir et circuler à la Bourse, la matrice et les coins d'une nouvelle monnaie frappée à l'effigie d'Henri V. 50,000 livres sterling ont été mises en pièces de 5 fr. de cette monnaie nouvelle. Toute la somme sera jetée dans la Vendée et dans le Midi de la France. La duchesse à son passage à Amsterdam a ouvert un em- prunt qui doit se remplir en partie dans la Hollande, l'autre dans le reste de l'Allemagne. Il est contracté au nom d'Henri V, roi de France et de Navarre. Le *Cou- rier anglais* parle aussi d'une proclamation tirée à un grand nombre d'exemplaires, et qui contient le mani- feste du nouveau prétendant.

Toutes ces révélations portent à croire que les tenta- tives de la légitimité ont un caractère sérieux. La du- chesse de Berry médite un débarquement ou une inva- sion par le Piémont. Son frère le roi de Naples lui a promis des troupes; Charles-Albert de Piémont, nou- vel adepte de la sainte-Alliance, promet de former l'avant-garde et de fournir son contingent à la coalition contre-révolutionnaire.

Les émissaires de l'Autriche répandent de tous côtés l'assurance qu'au premier mouvement de réaction légi- timiste, cette puissance paraîtra sur le Rhin avec l'ar- mée formidable qui s'échelonne de Lintz à Augsbourg. Les réfugiés français qui peuplent les cantons de Fri- bourg, de Vaud, de Lucerne, etc. ne cachent plus leur joie et leurs espérances. Dans quelques mois, disent-ils, nous les verrons de près, ces hommes de juillet; ils ap- prendront ce que c'est que des royalistes.

D'un autre côté, les chefs du parti ont senti qu'il fal- lait presser la besogne.

L'organisation vendéenne s'affaiblit et s'éteint faute d'excitation. Les bandes s'appauvrissent chaque jour, faute de drapeau et de chefs. On avait promis la guerre étrangère et cette guerre ne vient pas.

Toutes les têtes ardentes qui devaient se rallier à l'in- surrection hésitent maintenant et se défient des meneurs qui les poussent. Quatre à cinq mille officiers et sous- officiers démissionnaires qui n'attendaient qu'un signal, ont besoin maintenant de quelque chose de plus que d'articles de journaux.

Tout porte donc à croire que sous peu les partisans du régime déchu lèveront le masque: leurs organes péri- odiques ont pris un ton plus haut, une allure fière. Ils font leurs préparatifs en plein soleil. Heureusement que la nation a la conscience de sa force et de sa dignité.

PARIS, 7 JUILLET 1831.

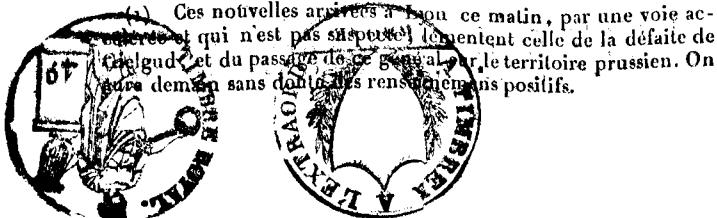
(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.)

La *Tribune* voit aujourd'hui l'horizon politique sous l'aspect le plus sombre, mais il y a beaucoup d'exa- gération dans tout cela: à l'en croire, le parti légiti- miste serait tout organisé et prêt à agir. On ne peut nier qu'il ait repris quelque courage, mais il y a en- core loin de là à la levée de boucliers qu'il suppose im- minente. Il semble aussi désespérer de la chambre pro- chaine; nous croyons au contraire qu'il y aura moyen d'en tirer parti pour l'amélioration des institutions et la dignité bien entendue de la France.

— Nous apprenons de Toulon qu'on y a embarqué le 1^{er} juillet un détachement du 21^e pour la Morée. L'in- struction du procès d'Itam se poursuit. Il se tient à Tou- lon, comme ailleurs, des réunions carlistes; les can- didatures électorales sont le motif ostensible de ces réu- nions.

— Le 9^e de ligne a reçu l'ordre de se rendre de la Rochelle en Vendée. Des sacs à campement lui ont été distribués.

— Les lettres de Bruxelles du 5 annoncent que, dans une réunion tenue la veille, le ministre Lebeau, M. de Gerlache et M. Lehon, sont entrés dans de grands dé- tails, surtout ce dernier, sur les projets des puissances en cas de refus des protocoles. On a parlé de démemb- rement, et les renseignements donnés par M. Lehon, qui arrive de Paris, ont produit beaucoup d'effet sur la réunion. Le discours prononcé le 5 par M. Lebeau au congrès, qui a été fort remarquable, a achevé de conq- uir les voix incertaines, et en ce moment on compte 20 voix au moins en faveur des propositions. De leur côté, les hommes du mouvement ne restent pas inactifs. On parle d'une réunion tenue par eux avant-hier matin et dans laquelle les rôles auraient été distribués pour un mou- vement populaire qui éclaterait sur plusieurs points à-la- fois si le congrès adopte. Il serait question de fixer à Gand, dans ce cas, le siège du gouvernement que l'on fonderait, et à la tête duquel on comptait laisser M. Sur- let de Chockier; mais celui-ci, par une proclamation datée de ce même jour, se déclare disposé à obéir aux décisions du congrès. Dans l'état actuel des esprits en Belgique, on peut, d'un moment à l'autre, s'atten- dre à de grands événements.



— Les journaux de Londres du 5 font connaître les débats sur la seconde lecture du bill de réforme ; il n'y a point encore de décision. Les fonds anglais 3 p. 100 restent aux environs de 83.

— Les feuilles allemandes n'apportent pas de nouvelles de Varsovie postérieures au 23 ; ce même jour, au soir, le bruit courait que l'on se battait dans différentes directions depuis quatre jours, quoiqu'on ne publiât pas de bulletins. Le bruit court que les Russes ont passé la Vistule, et l'on craint que leurs cosaques n'interceptent les communications avec l'Allemagne ; c'est peut-être la cause du retard qu'éprouvent les nouvelles. Les plaintes sur la partialité des Prussiens en faveur des Russes arrivent de tous côtés ; mais on apprend aussi que l'insurrection fait des progrès en Podolie et s'étend jusqu'à Pultawa.

— On écrit de Kœnisberg que le feld-maréchal Paskévitch est passé le 22 juin à Willemsberg, se dirigeant sur Chozèle où le grand-duc Michel a son quartier-général.

— On a fait ces jours passés pour la Vendée des envois de plusieurs milliers de fusils pour la garde nationale de ce pays qu'on s'occupe enfin à armer. On va établir à Luçon un commandement de place.

— Le premier bataillon de gendarmerie mobile se rend en même temps de Poitiers à Luçon ; deux escadrons de lanciers en garnison à Niort sont également détachés dans cette ville.

RAPPORT AU ROI.

Paris, 6 juillet 1831.

Sire,

Nous touchons à l'anniversaire de ces trois jours mémorables où la plus juste des résistances fut couronnée de la plus héroïque des victoires. J'obéis au désir de V. M., je vais au-devant du vœu de la France, en vous proposant de faire célébrer comme fêtes nationales les journées des 27, 28 et 29 juillet.

Au moment de saluer pour la première fois leur retour, c'est en quelque sorte un devoir de réserver pour elles seules nos hommages publics et solennels. Sans doute il est d'autres journées qui brillent dans nos annales, qui sont chères à la patrie, mais comment les mieux célébrer qu'en mêlant leur souvenir au plus national des souvenirs, et en faisant ainsi rejaillir sur elles quelques rayons de cet éclat qui doit entourer l'anniversaire nouveau que nous voulons honorer.

Sire, les trois fêtes dont j'ai l'honneur de vous proposer d'ordonner la célébration, ne seront pas toutes consacrées à l'expression de la joie publique et au souvenir du triomphe. De généreuses victimes nous demandent un tribut de regrets ; le premier jour leur appartient.

Si V. M. l'approuve, un deuil général signalera ce premier jour.

Au lever du soleil, un poste d'honneur viendra prendre place à tous les lieux où reposent les dépouilles mortelles de ces braves. Une musique guerrière exécutera en leur honneur des marches et des airs funèbres.

Dans tous les édifices consacrés aux différens cultes, un service funèbre sera célébré.

Des motifs de haute convenance et de salubrité publique s'opposent en ce moment à l'exhumation des victimes ; mais le lieu de leur dernière demeure devra être inauguré et consacré le 27 juillet.

Sire, le Panthéon seul convient à cette destination : c'est à côté des grands hommes dont la France s'honore qu'il faut placer les hommes qui sauvèrent la France. Donnons pour cortège funèbre aux noms illustres que ce monument réclame la cohorte généreuse qui brava la mort au nom des lois et de la liberté.

J'aurai donc l'honneur de demander à V. M. que le projet de loi qui doit être présenté aux chambres dans la prochaine session, pour consacrer de nouveau le Panthéon à la mémoire des grands-hommes, contienne une disposition qui place dans cet édifice la sépulture des victimes des trois journées.

En attendant cette sanction législative, leurs noms seront gravés sur des tables d'airain qui, d'après le vœu de Votre Majesté, seront scellées en sa présence sur les murs du Panthéon, le 27 juillet prochain.

Mais ce n'est pas assez d'ouvrir à leurs cendres ce noble asile, Votre Majesté a désiré qu'un monument commémoratif, destiné à eux seuls, rappelât incessamment leur mémoire et à la France et à la postérité.

Sire, c'est sur l'emplacement de l'ancienne Bastille que j'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté de fonder ce cénotaphe. Il s'élèvera devant la rue Louis-Philippe, à l'extrémité de cette vaste avenue, si long-temps projetée, qui doit bientôt ouvrir une communication directe entre le Louvre et la Bastille, entre les deux théâtres des deux plus beaux triomphes de notre histoire nationale.

Selon le désir qu'elle en a manifesté, Votre Majesté posera elle-même la première pierre de ce monument.

Le second jour commenceront les réjouissances. Des jeux, des exercices de toute espèce se succéderont jusqu'à la nuit.

Après cette fête populaire, une fête militaire viendra le troisième jour. La garde nationale et les troupes de ligne seront passées en revue par Votre Majesté : leurs colonnes s'étendront depuis la barrière du Trône jusqu'à l'arc de l'Etoile.

Pendant les trois jours des secours seront distribués aux familles indigentes.

Sire, vous allez fonder le plus beau des anniversaires. La France voudra repaître, chaque année, devant lui digne d'elle-même ; elle sera jalouse de conserver pur et sans tache ce dépôt de liberté et d'ordre public, d'énergie et de modération qu'elle reçut de ces trois grandes journées, et nous trouverons tous, dans la solennité de juillet, une occasion sans cesse renaissante de resserrer les liens sacrés qui doivent unir à jamais les Français à V. M. et à ses descendants.

Je suis avec respect, etc. Comte d'Angout.

ORDONNANCE DU ROI.

Louis-Philippe, roi des Français.

Art. 1^{er}. Les journées des 27, 28 et 29 juillet 1831 seront célébrées comme fêtes nationales.

2. Les dépouilles mortelles des citoyens morts pour la patrie en défendant les lois et la liberté les 27, 28 et 29 juillet, seront,

aussitôt que l'exhumation en pourra être faite, déposées au Panthéon.

Une loi sera présentée dans la prochaine session pour consacrer législativement cette sépulture.

Une cérémonie d'inauguration aura lieu au Panthéon le 27 juillet prochain.

3. Il sera élevé sur l'ancien emplacement de la Bastille un monument funéraire en l'honneur des victimes des trois journées.

La première pierre de ce monument sera posée par nous, le 29 du présent mois.

4. Le programme de ces fêtes sera dressé par notre ministre secrétaire-d'état du commerce et des travaux publics.

5. Nos ministres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance, comme aussi de donner tous les ordres nécessaires pour que l'anniversaire des Journées de Juillet soit célébré dans les départements et par les armées de terre et de mer.

Donné à Saint-Cloud, le 6 juillet 1831.

LOUIS-PHILIPPE.

Le ministre du commerce et des travaux publics,
Comte d'Angout— On écrit de Toulon, le 1^{er} juillet :

« Le bateau à vapeur le *Sphinx* n'est pas encore de retour ; il paraît que les dépêches dont ce bâtiment était porteur avaient principalement pour objet l'élargissement des prisonniers qui tombèrent au pouvoir des Autrichiens en gagnant la mer pour se sauver, et que le gouvernement français a obtenu leur liberté ; ces malheureux patriotes sont attendus à Marseille.

« Depuis quelques jours, nous usons du droit de souveraineté populaire restreint par la dernière chambre. Il y a souvent des assemblées, soit pour la nomination des officiers, sous-officiers de la garde nationale, soit pour s'entendre sur la nomination du bureau définitif qui doit présider à l'élection du député.

« Nous aurons bientôt à nous occuper des élections communales. Les carlistes croient avoir la majorité pour les élections des officiers de la garde nationale et des municipaux ; mais sur 80 officiers et 338 sous-officiers et caporaux qui ont été élus, il n'y en a pas 10 qui partagent leurs opinions : il en sera de même pour l'élection des membres de la municipalité.

« Nous n'avons plus eu de nouvelles de l'escadre, ni de ses mouvements. Depuis le 15, elle n'a été rencontrée par aucun des bâtiments qui sont entrés dans notre port. D'après un bruit assez accrédité, cette division, jointe aux bâtiments anglais qui vont partir de la Grande-Bretagne, irait croiser dans la Baltique pour surveiller les bâtiments qui sortiraient des ports de la Prusse et de la Russie.

« Le ministère fait le dédaigneux, mais ce dédain sied mal quand il est question de choses aussi graves. Eh bien ! nous, nous le dénonçons comme *traître à la patrie*, et d'accord avec les *légitimistes pour nous ramener Henri V*, s'il refuse de donner à la France des explications satisfaisantes sur les faits précis que nous allons exposer.

Sait-il, ou ne sait-il pas, qu'une vaste conspiration carliste a ourdi ses trames, dressé tous ses plans, arrêté tous ses projets ?

Ces projets n'ont-ils pas été annoncés formellement par le dernier numéro du journal que publient à Londres MM. *Achille Joffroy, Duden, Capelle*, etc. ? On y lit en propres termes : « *De grands événements se préparent : PERSONNE MEILLEUR QUE NOUS N'EST EN POSITION DE LES CONNAÎTRE ; ils seront de nature à apporter un changement notable dans la situation actuelle de l'Europe* ».

Sait-il, ou non, que la duchesse de Berry est accompagnée de M. de Bourmont, qui voyage avec elle sous un faux nom ? qu'elle a été débarquer à Rotterdam pour dérouter les conjectures, mais qu'elle doit en effet se rendre sur un point de la France ?

Sait-il, ou non, que trois convois d'armes et de munitions sont arrivés dans la Vendée. N'y a-t-il pas aussi depuis quelque temps de nouvelles pièces d'artillerie, indépendamment de celles qui y étaient déjà cachées ? Le général Bonnet n'a-t-il pas cru devoir venir exprès pour demander de nouvelles instructions ?

La duchesse n'a-t-elle pas envoyé déjà dix-huit cent mille francs, et le ministère est-il, ou non, informé qu'elle porte avec elle cinq millions et plusieurs lettres de crédit ? Sait-il, ou non, si les ambassadeurs des puissances étrangères en Angleterre n'ont été pour rien dans le prêt de cet argent ?

Le ministère sait-il, ou non, que le projet de débarquement en France est appuyé par la Russie, l'Autriche, la Prusse, l'Espagne et Naples ? Si le projet carliste est d'essayer de triompher de la France d'abord, en semant des divisions intestines, en promettant aux patriotes une large constitution ; et, si cela ne réussit pas, en faisant éclater un mouvement général dans l'Ouest et dans le Midi ? Sait-il, ou non, si, dans le cas d'une guerre civile, il n'est pas arrêté entre les puissances que la guerre étrangère s'y joindra immédiatement ? N'est-il pas certain qu'une alliance offensive et défensive a été conclue entre l'Autriche et le Piémont ? Que ce dernier état, en cas d'attaque contre la France, doit fournir 50,000 hommes, et livrer les passages du Simplon, du Mont-Cenis et du Mont Saint-Gothard ? N'y a-t-il pas déjà 80,000 hommes sur le Tessin, avec 150 pièces de canon ? N'y a-t-il pas en tout, dans le Milanais, 170 mille hommes ?

La Prusse n'a-t-elle pas déjà 300,000 hommes échelonnés depuis le Luxembourg jusqu'à Mayence ? Tous ces chiffres ne sont-ils pas de la plus sévère exactitude ? L'Espagne, enfin, ne doit-elle pas seconder au Midi le mouvement de la Prusse et de l'Autriche au Nord ?

Voilà pour l'extérieur. Venons maintenant à l'intérieur. Le ministère sait-il, ou non, que des réunions carlistes, extrêmement fréquentes, ont lieu dans la rue des Saints-Pères et dans la Chaussée d'Antin ? M. Vivien n'a-t-il pas été averti, par un des agents chargés de la surveillance politique, que plusieurs chefs de division et de bureaux des ministères de l'intérieur, des finances, des affaires étrangères et de l'instruction publique, faisaient partie de ces associations ? Le même agent n'a-t-il pas nommé plusieurs fois M. de Richebourg, commissaire de la Bourse ? M. Vivien ne l'a-t-il pas dit à M. Casimir Périer ? et celui-ci n'a-t-il pas répondu : « M. de Richebourg est un homme qui nous est fort utile... n'en parlons plus. » M. le général Pelet ne se plaignait-il pas ces jours derniers à M. Casimir Périer de l'impudence avec laquelle les carlistes affichaient leurs prétentions, et M. Casimir Périer qui, d'ailleurs, n'en faisait pas mystère, lançait des mandats d'arrêt contre Lennox, Mathé, etc., n'a-t-il pas répondu : « *Que voulez-vous ? ... on ne peut pas mettre la main sur eux.* » Le gouvernement ne sait-il pas qu'un grand nombre des anciens gardes-du-corps sont organisés, que beaucoup de gendarmes dévoués et beaucoup de gens attachés au service de l'ancienne maison, ont reçu des avis indirects de se tenir prêts, d'avoir de l'espérance, et de s'entendre en cas de besoin ? Ne sait-il pas que dans le sein même de la garde nationale, environ 3,000 hom-

mes, sont prêts à faire usage de leurs armes, d'abord en poussant à la guerre civile, et ensuite, s'il le faut, pour proclamer Henri V ? Pourquoi n'a-t-on donné aucune suite au projet d'enquête provoquée par certaines compagnies, pour savoir quels étaient ceux qui, dans les derniers troubles, s'étaient livrés à des actes d'une violence brutale, et surtout quels étaient ceux qui les avaient excités ? Enfin, la préfecture de police n'a-t-elle pas été frappée un jour d'une assez grande quantité de passeports délivrés, par intervalle pourtant, à des Suisses, lesquels se ren-laient dans la Vendée, où ils devaient, disaient-ils, être employés aux travaux de je ne sais plus quel canal ? Le jour qu'on a arrêté la délivrance de ces passeports, n'en avait-il pas déjà été délivré jusqu'à trente-cinq ?

Le ministère ne sait-il pas que le parti a annoncé presque officiellement à la famille que, dans la Vendée, 70,000 hommes bourgeois, troupes, ou paysans, étaient organisés et n'attendaient qu'un signal pour agir ? N'a-t-on pas soupçonné que la correspondance avec Holy-Rood pouvait avoir été faite par un courrier du ministère même des affaires étrangères, tout dévoué à Polignac ? et quand on a eu destitué le père, par suite de ces soupçons, n'est-ce pas son fils qu'on a nommé à sa place ?

Le Midi n'a-t-il pas aussi son organisation comme la Vendée ? Les carlistes n'ont-ils pas l'espérance que les villes de Bordeaux et de Marseille arboreront les premières le drapeau blanc : ces deux villes ne doivent-elles pas être déclarées ports libres en récompense ?

N'a-t-on pas parlé aussi de 80,000 hommes environ répartis sur onze départements, et qui sont prêts, quand on le voudra à faire le mouvement ? L'impudence si naturelle à ces *cœurs ardents* n'embarrasse-t-elle pas même un peu le comité de Paris ? et dernièrement encore n'a-t-il pas été obligé d'écrire à Montauban et ailleurs pour recommander la prudence ? Le ministère ignore-t-il que plusieurs régiments ont des corps d'officiers qui, pour la plupart, sont décidés à changer de drapeau ? que les colonels de cinq à six régiments, nommés par M. de Bourmont, sont en relation avec lui, et lui ont promis, aux jours difficiles, d'écouter sa voix ?

Le ministère sait-il ou non, que plusieurs officiers supérieurs de l'ex-garde, et que plusieurs chefs des gardes-du-corps ont reçu des ordres positifs de se rendre à des postes désignés dans l'Ouest et le Midi, et que plusieurs sont en marche ?

Voilà des faits précis nettement exposés, et qui demanderont autre chose qu'une réponse dédaigneuse. (Tribune) (1).

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

BELGIQUE. — Bruxelles, 5 juillet.

PROCLAMATION.

Belges,

Le congrès souverain va prononcer sur les préliminaires du traité de paix entre la Belgique et la Hollande.

Quelle que soit la décision de cette assemblée, elle seule représente la nation : elle seule a le droit de donner des lois au pays.

C'est du congrès souverain que je tiens mes pouvoirs, et je ne les ai reçus que pour faire exécuter les lois. Si je manquais à ce devoir, je violerais et mon mandat et mes serments.

Irrévocablement décidé à les remplir, et mon honneur y étant attaché, je fais un appel à l'honneur de tous les Belges, à leur patriotisme : ils ne voudront pas flétrir ce glorieux nom de Belges, par des tentatives d'anarchie et de guerre civile propres à attirer sur notre belle patrie les plus grands fléaux.

S'il en était autrement, je n'hésiterais pas à remplir le plus sacré de mes devoirs, le maintien de l'ordre, de l'inviolabilité des personnes et des propriétés, et je compte à cet effet sur la fidélité des gardes civiques, de l'armée et de tous les bons citoyens.

Si le congrès adopte les préliminaires du traité de paix, je regarderai comme un devoir impérieux de rester au poste où m'a élevé la confiance des représentants de la nation jusqu'à l'arrivée du roi dans cette capitale, qui ne peut être que très-prochaine, selon la promesse qu'il m'en a faite.

Le Régent,

(Signé) E. SURET DE CHOCKIER.

Par le Régent,

Le ministre de l'intérieur,

(Signé) E. DE SAUVAGE.

Par le Régent,

Le ministre de la guerre,

(Signé) BARON DE FALLY.

ANGLETERRE. — Londres, 4 juillet.

La rareté des nouvelles et l'attente du résultat de la discussion pendant au congrès belge et des élections de France, tient notre bourse dans un état de calme presque absolu. Les spéculateurs se tiennent sur leurs gardes jusqu'au dénouement des deux grandes affaires qui partagent aujourd'hui l'attention publique. Les consolidés sont à-peu-près stationnaires à 85.

— On lit dans le *Spectateur* :

« Notre gouvernement a reçu, par une voie qui n'est pas officielle, des renseignements sur les démarches de la duchesse de Perry. Les amis de l'ex-famille royale qui se trouvent à Londres soutiennent avec force qu'il n'est nullement vrai que la duchesse ait intention d'exciter en France un mouvement en faveur de son fils. Une enquête rigoureuse va être faite à ce sujet, et le résultat sera probablement l'expulsion de Charles X, si les bruits courants sont fondés. Le secrétaire intime de M. de Talleyrand est parti pour Paris, et l'on suppose que sa mission est relative à cette affaire. »

— Le *Courier* s'élève fortement contre la conduite de la Prusse à l'égard des Polonais :

« Les renseignements qui arrivent dans ce pays sur la partialité déhontée du gouvernement prussien envers les Russes, sont si nombreux et si authentiques, qu'il n'est plus possible de réprimer l'indignation que doit exciter une telle conduite. Malheureusement pour la Pologne et aussi pour la liberté de tous les peuples du continent, il est impossible que les gouvernements d'Angleterre et de France interviennent tant que l'apparence de la neutralité est maintenue. La Prusse a adopté, au reste, dans cette affaire une

(1) Nous empruntons ces faits à la *Tribune*, journal dont l'opposition s'adresse plus à notre forme de gouvernement qu'au ministère, et que, par conséquent, nous avons rarement occasion de citer. Toutefois, il ne s'agit pas ici d'induction, mais de faits positifs qui peuvent être bons à connaître. Si ces faits sont démentis nous en avertirons nos lecteurs.

(Note du Précurseur.)

Marche très-avantageuse pour elle, et a plus fait pour ses propres intérêts et pour la Russie même, que si elle eût joint une armée aux hordes moscovites. Si elle eût fait marcher un seul régiment, elle aurait eu la guerre à l'extérieur et des commotions à l'intérieur. Elle a employé des moyens qui semblent lui assurer l'impunité. Combien de tems encore souffrira-t-on une telle conduite?

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE DES HOMMES.

Autorisée par ordonnance du roi du 22 décembre 1819.

Les assurances sur la vie présentent des avantages que ne sauraient offrir des placements ordinaires; leur objet est de garantir des ressources à la vieillesse, des augmentations de revenu aux rentiers, de libérer les débiteurs de rentes viagères; elles embrassent enfin toutes les opérations où l'intérêt des fonds se combine avec les chances de mortalité.

Les assurances sur la vie se divisent en deux classes:

- 1° L'assurance d'un capital ou d'une rente payable lors du décès de l'assuré à sa famille, ses héritiers ou à toute autre personne.
- 2° L'assurance d'un capital exigible quand l'assuré est parvenu à un âge déterminé, ou l'assurance d'un revenu dont l'assuré jouit pendant sa vie, soit immédiatement, soit après quelques années.

Dans cette dernière catégorie viennent se placer les rentes viagères; les tables fixent l'intérêt qui revient à chaque âge; il est de

10 fr.	20 c.	à 61 ans.
11	55	à 64
12	04	à 66
13	00	à 70

La compagnie reçoit aussi des capitaux en rentes sur plusieurs vies. Elle paie, à bureau ouvert, aux échéances fixes, partout où il convient au rentier de recevoir ses arrérages.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Etienne Reveil, agent de la compagnie, rue des Deux-Maisons, n° 2, près Bellecour.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(8000 3) VENTE PAR LICITATION

A laquelle les étrangers seront admis,

Par-devant le tribunal civil de Lyon, d'un immeuble dépendant de la succession de François Palais, à son décès fabricant de peignes d'acier, rue St-Marcel à Lyon.

Cet immeuble est situé à Lyon, quai Peyrollerie, et consiste en le rez-de-chaussée de la maison portant le n° 129, en la communauté de l'allée au nord, et de la cour à l'occident de la maison; et en une cave située au rez-de-chaussée d'un corps-de-logis à l'occident de ladite cour appartenant, ainsi que les étages supérieurs du bâtiment sur le quai, à M. Jouve.

Cette maison se confie, d'orient, par le quai Peyrollerie; de midi, par la maison Pélissier; d'occident, par la rue de l'Epine; et de nord, par la maison Rey; sa superficie est d'environ 65 mètres, 25 centimètres.

Cette vente est poursuivie par Pierre Verguin, employé à la fabrique de faïence de la dame veuve Revol, et Jeanne-Antoinette Palais, son épouse, de lui autorisée, cohéritière sous bénéfice d'inventaire de François Palais, son frère, demeurant à Lyon, quai Bourgneuf, lesquels ont constitué pour avoué M. e Blanc, exerçant en cette qualité près le tribunal civil de Lyon, où il demeure, quai de Bondy, n° 162.

Contre Antoine Palais, crocheteur, demeurant à Lyon, quai de Bondy, n° 159;

Et Jean-Marie Palais, musicien, sans domicile ni lieu de résidence connus en France;

Lesquels n'ont pas constitué d'avoué.

En vertu de deux jugemens rendus par le tribunal civil de Lyon, les quatre mars et vingt-cinq mai dix-huit cent trente-un, enregistrés.

La vente est portée devant le tribunal civil séant à Lyon, hôtel de Chevières, place St-Jean.

Les enchères ne seront reçues qu'au par-dessus la somme de cinq mille francs, montant de l'estimation faite par l'expert, outre les clauses et conditions du cahier des charges, ci 5.000 f.

L'adjudication préparatoire aura lieu, le six août mil huit cent trente-un, dix heures du matin, en la chambre des criées dudit tribunal.

L'adjudication définitive sera tranchée le vingt dudit mois d'août.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M. e Blanc, avoué des poursuivans, demeurant à Lyon, quai de Bondy, n° 162.

BLANC.

(8001-3) VENTE PAR LICITATION

A laquelle les étrangers seront admis,

Par-devant le tribunal civil de Lyon, d'un immeuble dépendant de la succession de Mathieu Balmont, à son décès cultivateur à Vaise.

Cet immeuble est situé audit faubourg de Vaise, sur la grande route de Paris par le Bourbonnais, et consiste en une maison composée d'un rez-de-chaussée, premier étage et greniers au-dessus, bâtie en maçonnerie et pizai; confinée d'orient et midi, par la maison Charelle; d'occident, par une ruelle; et de nord, par la grande route de Paris; sa superficie est d'environ 109 mètres 60 centimètres.

Cette vente est poursuivie par Claude Balmont, cultivateur, demeurant à Vaise; Claude-Marie Balmont, propriétaire et cabaretier, demeurant aussi à Vaise; Jean-Baptiste Balmont l'aîné, cultivateur, demeurant à St-Germain-sur-l'Arbresle; Jean-Baptiste Balmont cadet, crèpier, demeurant à Ste-Foy-lès-Lyon; sieur Boutonnier, cultivateur, et Marie Balmont, sa femme, de lui autorisée, demeurant ensemble à Francheville; Pierre Bonse, maréchal-ferrant, demeurant à la Croix-Rousse; Jean-Pierre Granon, marchand de volaille, demeurant à la Guillotière; Jean Arnaud, menuisier et Eléonore Granon, sa femme, de lui autorisée, demeurant ensemble à Vaise; Michel Masson, serrurier, demeurant à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or; Jean-Marie Daguot, affaneur, et Louise Masson, sa femme, de lui autorisée, demeurant ensemble à Vaise; sieur Bailly, tanneur, et Jeanne-Marie Masson, sa femme, de lui autorisée, demeurant ensemble à Vaise; lesquels ont constitué pour avoué M. e Blanc, exerçant en cette qualité près le tribunal civil de Lyon, où il demeure, quai de Bondy, n° 162;

Contre Jean-Louis Granon, sans profession, demeurant à Vaise, en sa qualité de tuteur légal de Louis et Claude Granon, ses enfans mineurs issus de son mariage avec Philiberte Bonse; Philiberte Masson, majeure, sans profession, demeurant à Vaise; et sieur Boileau, affaneur, demeurant à Vaise, en sa qualité de tuteur légal de Jean-Louis et Minette Boileau, ses enfans mineurs issus de son mariage avec Marie-Anne Joannard; lesquels ont constitué pour avoué M. e Condamine, exerçant près le tribunal civil de Lyon, où il demeure, rue des Célestins;

En vertu de deux jugemens rendus par le tribunal civil de Lyon, les dix-neuf mars et quatorze mai 1831, enregistrés.

La vente est portée devant le tribunal civil séant à Lyon, hôtel de Chevières, place St-Jean.

Les enchères ne seront reçues qu'au par-dessus la somme de trois mille francs, montant de l'estimation faite par les experts, outre les clauses et conditions du cahier des charges, ci 3.000 fr.

L'adjudication préparatoire aura lieu le trente juillet mil huit cent trente-un, dix heures du matin, en la chambre des criées dudit tribunal.

L'adjudication définitive sera tranchée le treize août suivant.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M. e Blanc, avoué demeurant à Lyon, quai de Bondy, n° 162.

BLANC.

(8061-2) VENTE JUDICIAIRE APRÈS DÉCÈS,

Le vendredi quinze juillet 1831, à neuf heures du matin, dans la salle des commissaires-priseurs, sise à Lyon, quai d'Orléans, en vertu d'un jugement du tribunal civil de Lyon, il sera procédé à la vente de l'argenterie dépendant de la succession de M. André Brossier de la Rouillère, ancien chanoine, décédé à Lyon, rue Ste-Hélène, consistant en quatre plats longs, un plat rond, une cuiller à bouillon, six cuillers à ragoût, sept cuillers à café, une à sucre, huit cuillers et sept fourchettes; une montre à toc en or et une paire de boucles en argent.

Cette vente aura lieu à la requête des héritiers bénéficiaires de M. André Brossier de la Rouillère.

(8142) VENTE JUDICIAIRE,

Au plus offrant et dernier enchérisseur, En l'étude et par le ministère de M. e Peignaud, notaire à Lyon, place des Carmes, n° 5, d'une maison de campagne, appelée l'Hermitage, située en la commune d'Oullins, près de Lyon, appartenant à Mademoiselle Marie-Elisa Roussel, mineure, provenant de la succession de M. e Rosambert.

Cette maison de campagne est formée de deux corps de bâtiment joints ensemble, d'une cour dans laquelle est une pompe en fonte, et d'un jardin divisé en deux par un mur intérieur, le tout entouré et clos de murs, de la superficie de 15 ares 48 centiares: le principal corps de bâtiment est composé de salon, salle à manger, cuisine et vestibule au rez-de-chaussée, de sept pièces au premier étage, de jacobines et greniers au-dessus; l'autre corps se compose de cave voûtée, orangerie, cellier et premier étage au-dessus, divisé en deux pièces.

L'adjudication préparatoire de ladite maison de campagne aura lieu le mardi dix-neuf juillet mil huit cent trente-un, à midi, en l'étude dudit M. e Peignaud, notaire, commis à cet effet par jugement d'homologation du tribunal de première instance de Paris, en date du huit avril dernier, à la requête de Madame Geneviève-Magdelaine Bataille, veuve de M. Charles Roussel, rentière, demeurant à Paris, rue St-Gervais, n° 2, tutrice légale de la mineure Roussel, sa fille, en présence de M. François-Henri Bourrier, serrurier en voitures, demeurant aussi à Paris, rue Bichat, n° 22, subrogé tuteur de ladite mineure Roussel.

Les enchères auront lieu au-dessus de la somme de dix mille francs.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, audit M. e Peignaud, dépositaire des titres et du cahier des charges.

(8095-5) Le mardi 12 juillet 1831, à dix heures du matin, il sera procédé, sur les lieux, par le ministère de M. e Charvériat, notaire à Lyon, à la vente aux enchères par autorité de justice, du bel établissement des moulins à vapeur et des plantations du local des Montagnes russes, aux Brotteaux, commune de la Guillotière, près Lyon, appartenant à la société en commandite Durand-Fortune et comp. e

(8144) Lundi prochain, onze juillet 1831, à dix heures du matin, dans le domicile occupé autrefois par le sieur Jean-Claude Gorraz, négociant aux Brotteaux, commune de la Guillotière, maison Durand-Fortune, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur de la ville de Lyon, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur d'objets mobiliers, lesquels consistent en glaces, tables, chaises et autres objets.

Le tout au comptant.

(8138) Mercredi treize juillet mil huit cent trente-un, à dix heures du matin, sur la place Confort de cette ville, il sera, par le ministère d'un commissaire-priseur, procédé à la vente à l'enchère et au comptant d'objets saisis.

Ces objets consistent principalement en commode, banque, glaces, placards, matelas, couvertures, poêle, fontaine, quinquets, tables, chaises, etc.

ANNONCES DIVERSES.

(8145) Pour cause de cessation de commerce. VENTE AUX ENCHÈRES

D'un joli mobilier et de divers ustensiles de magasin de fabricant d'étoffes de soie, quai St-Clair, n° 2 au 1^{er}.

Le mercredi treize juillet mil huit cent trente-un, à dix heures du matin et jours suivans, à la même heure, quai St-Clair, n° 2, au premier étage, par le ministère d'un commissaire-priseur, il sera procédé à la vente aux enchères des objets mobiliers ci-après détaillés:

Trumeaux, plusieurs belles glaces, plusieurs autres de petites dimensions, table à thé en acajou, tables de jeu de trictrac, console à dessus de marbre, rideaux en étoffes de soie cramoisi; flambeaux à girandoles, meubles de salon composés d'un canapé avec ses coussins, et de huit fauteuils, le tout recouvert en étoffes de soie cramoisi, bois de lits, garde-paille, matelas, traversins, couvertures, grande table à manger, chaises foncées en crin; ustensiles de cuisine, tourne-broche, et autres objets.

Les ustensiles de magasin consistent en trois barques et un porte-balance formant un coffre, en bois de noyer, un grand placard en sapin verni, à quatre portes, une paire de balances, deux poêles en faïence, casiers, bureaux, fauteuils de comptoir, porte volante, fermeture en bois de chêne.

(7898-3) A céder pour cause de maladie. Etude d'avoué près le tribunal civil de Mâcon.

S'adresser à M. Hardouin, avoué à Lyon, rue du Bœuf, n° 16; à M. Boiron, avoué à Villefranche; à M. Moizin, avoué à Bourg; à M. Lagrange, avoué à Louhans; à M. Dessaint, avoué à Châlons-sur-Saône; à M. Moreau, avoué à Autun; à M. Roux, avoué à Charolles; et à M. Crozet, avoué à Mâcon.

(8092-2) A vendre pour cause de départ. Un beau cheval à deux fins, glaces et tapis d'Anbusson.

S'adresser rue St-Joseph, n° 2, au 1^{er}.

(8116-2) A vendre. — Un joli fonds de café, situé sur une place. S'adresser rue des Tables, Claudiennes, n° 7, au café.

(8127) A vendre. — Un cheval de selle, chez M. Gonin, maître d'équitation, rue Lanterne, hôtel de l'Ecu-de-France.

(8129) A vendre ou à louer, par parties ou en totalité. Une belle propriété située sur le bord du Rhône, à Givors, appelée le Château, composée de plusieurs corps de bâtiment, terre, pré, vigne, bois, jardin, salle de tilleuls, terrasse, vaste emplacement propre à recevoir des constructions que l'on pourrait destiner à des usines; source d'eau vive qui ne tarit jamais; plus une grande partie de terrain marneux pouvant servir à la fabrication des bouteilles.

Dans la susdite propriété, il existe encore une vaste tannerie, garnie de toutes ses ustensiles et agencemens propres audit état.

S'adresser à M. Louis Koch, au château, à Givors.

(8155) A louer de suite ou à la Noël. Joli appartement de 3 pièces, fraîchement décoré et agencé, au 3^{me} étage, rue du Plat, n° 11, à l'angle de la rue des Deux-Maisons.

(8150) Les personnes qui connaissent M. Jules Magnard, parti en voyage le 2 du courant, sont priées d'en donner avis au bureau du Précurseur.

(8139) On demande un professeur d'écriture et de grammaire française. S'adresser à M. Caille jeune, place de la Platière, n° 12.

(8140) Une jument a été volée dans la commune de Boulogneux, le 4 du courant, entre onze heures et midi; robe noir brûlé les extrémités noires et assez fines, queue de rat, le toupet frisé, le nez busqué ou normand, une marque blanche à l'épaule à côté du montoir, à l'endroit où appuie le collier. Ceux qui en auraient connaissance pourront s'adresser à M. Fleury Dumas, rue Royale, n° 27, à Lyon.

(8156) MALADIES VÉNÉRIENNES. Le sirop de salsepareille, dont deux flacons suffisent pour un traitement radical, se vend toujours à la pharmacie de Courtois, ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitens-de-la-Croix, à St-Clair, près la Loterie. Prix: 8 fr. et 4 fr. le flacon. On fait des envois. (Affranchir et joindre un bon sur la poste.)

(8141) CHANGEMENT DE DOMICILE. L'entrepôt des tabacs est établi présentement rue de Sarron, n° 9, au coin de la Reine. On y trouvera un assortiment de carottes des manufactures du Havre, de Bordeaux et de Lyon.

(8114-2) M. Robert, agent d'affaires, rue Savoie, n° 3, est maintenant rue Bourchanin, n° 59, au 1^{er}. Les personnes qui s'y sont adressées et qui s'y adresseront n'ont en n'auront jamais plus à déboursier que la somme de 75 centimes pour frais d'enregistrement de leur demande.

(8124) Par brevet d'invention. SAVONULE de Laroche, pharmacien, Seul moyen pour la guérison radicale des cors aux pieds, chez le concierge de la poste, à Lyon.

(8157) CORS AUX PIEDS. Le sieur Large et sa femme, pédicures, rue St-Jean, n° 2, les détruisent promptement. Chacun peut détruire les siens soi-même au moyen de leur baume, qui se vend aussi chez le portier du Palais-des-Arts, place des Terreaux; chez le portier de la poste, place Bellecour, et dans tous les établissemens de bains.

(8154) MALADIES SECRÈTES. Le sirop concentré de Salsepareille, connu par ses heureux effets, se vend toujours à la pharmacie de Quet, rue de l'Arbre-Sec, n° 52, à Lyon. Prix: 1 fr. la bouteille et 4 fr. la demi-bouteille (On fait des envois.) 8

SPECTACLE DU 10 JUILLET.

GRAND-THÉÂTRE.

Les Rivaux d'eux-mêmes, comédie. — La Fiancée, opéra. — Les Pages du duc de Vendôme, ballet.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS.

La Morte, drame. — Victorine, drame. — Voltaire chez les Capucins, vaudeville.

BOURSE DU 7.

Les cours ouverts à 57 90, se sont soutenus et ont monté en pen de tems jusqu'à 58 65. La hausse s'était opérée avec trop de force avant l'ouverture dans la coulisse, pour pouvoir se soutenir dans ce dernier prix; aussi cette raison, jointe aux craintes que donnent les affaires de Belgique, a-t-elle amené une petite réaction de 35 c. Le 5 p. o/o a fini à 58 30. En général, les nouvelles qui étaient répandues étaient relatives aux élections; et étaient de nature à tranquilliser les haussiers. Et après la fermeture, la coulisse a encore effectué des opérations dans les mêmes cours que ceux de fermeture.

Cinq p. o/o cours. jous. du 22 mars 1831. 87f 60 88f 87f 50 87f 50.

Fin courant. 87f 50 88f 5 87f 25 87f 70.

Emprunt 1831. 87f 40 87f 75 87f 40 87f 55.

Fin courant. 87f 70 87f 70 87f 70 87f 70.

Quatre p. o/o au comptant. 72f 72f 72f 72f.

Trois p. o/o, jous. du 23 décem. 1830. 57f 90 58f 50 57f 70 58f 20.

Fin courant. 57f 90 58f 65 57f 70 58f 30.

Actions de la banque de France, jouissance de janvier 1831. 1515f 1515f 1510f 1510f.

Caisse hypothécaire. 500f 500f 495f 495f.

Quatre canaux, act. lib. de 1000f. 860f 860f 860f 860f.

Rentes de 1825 et 1826.

Certificats Falconnet de 25 ducats. change variable, jous. de Janvier 1831. 67f 25 67f 80 67f 25 67f 65.

Fin courant. 68f 68f 67f 75 67f 75.

Rente d'Espagne. 5 p. o/o Cer. Franc. jous. de nov. 12f 314 12f 314 12f 314 12f 314.

Empr. royal d'Espagne, 1823. jous. de jan ier 1831. 62f 112 65f 62f 114 62f 314.

Rente perpét. d'Esp. 5 p. o/o, jous. de jan. 1831. 46f 112 48f 46f 112 47f 112.

Espagne, 5^e série remboursable.

Empr. d'Haiti, rembours. par 25^{me}, jous. de juillet 1828.

Rente de la ville de Paris de 1831, jous. de janvier.

Quatre 112 p. o/o.

G. AYNÉ, Gérant

LYON, imprimerie de BAYeux, grande rue Mercière, n° 44.